

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

COMMUNE D'OISELAY ET GRACHAUX

ARRETE DE VOIRIE PORTANT
PERMISSION DE VOIRIE

Le maire de la commune d'Oiselay-et-Grachaux,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
Vu la demande formulée par la société A.A.U LHOMME & NECTOUX en charge de la maîtrise d'œuvre en date du 12/01/2023,

Considérant la sécurité à mettre en place relative à la réhabilitation extérieure du bâtiment,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'accès sera barré, la circulation et le stationnement seront interdits sur la place de la Mairie d'Oiselay-et-Grachaux du 05/03/2023 au 05/11/2023. L'accès aux piétons sera maintenu, mais restreint.

Article 2

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Oiselay-et-Grachaux.

Article 4

Madame le maire de la commune d'Oiselay-et-Grachaux, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Gy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite aux intéressés.

Fait à Oiselay-et-Grachaux, le 27 Février 2023.
Le Maire, CUENOT Christelle.

